



**PROCES-VERBAL**

de la séance du Conseil communal

du mercredi 4 septembre 2024

---

**N°31/2021-2026**

Présidence de **Mme Floriane WYSS**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

97 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

**80 sont présents au moment de l'appel.**

**17 sont absents.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

**Conseillères et Conseillers excusés : BALLY Marc, BUSSLINGER Jean-Hugues, CRIPPA Marc-Emmanuel, DE BENOIT Pascal, ETTER Sarah, GANNA Alexandre, GILLIARD Bertrand, JUFER TISSOT Nicole, KALUZNY Olivier, LAMBRIGGER Marc, PION Christine, SAARBACH William, TIECHE Marc-Alain, TISSOT Marc, TROGER Alain, TROGER Axel.**

**Conseiller arrivé après l'appel: REYNOLDS Michel**

### **DOCUMENTS EN MAINS DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES**

- Ordre du jour ;
- Préavis N° 29/9.24 – Demande d'un crédit de CHF 208'000.00 TTC pour la construction d'un trottoir reliant le chemin René-Morax jusqu'à la limite communale avec Echichens ;
- Préavis N° 30/9.24 – Arrêté d'imposition pour l'année 2025 ;
- Préavis N° 32/9.24 – Développement de l'accueil de l'enfance à Morges 2025-2030 – Sortie du réseau AJEMA et création d'un réseau Ville de Morges – Réponse à la motion PSIG intitulée « l'offre en accueil de jour à Morges doit s'accélérer » ;
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 18/3.24 – Règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal ou intercommunal perçue lors de l'adoption de mesure d'aménagement du territoire augmentant la valeur de bien-fonds ;
- Rapport de la commission consultative à la Municipalité sur la modification des statuts de l'association de communes Police Région Morges, mise en consultation des amendements du Conseil intercommunal ;
- Information sur la présence de PFAS dans l'eau du Morand
- Communication de la Municipalité sur l'intercommunalité – Rapport annuel N° 31/9.24 sur les associations intercommunales : ARCAM, ERM, ARASMAC, Protection civile (PCI), ASIME, Région Morges, Groupement forestier et SIS MORGET

Comme le veut la coutume, la présidente entrante adresse quelques mots au président sortant, voici le discours exprimé par Mme la Présidente Floriane Wyss à M. Pascal Martin :

*« C'est un Pascal à la fois rigoureux et espiègle que j'ai découvert durant son année de présidence. Il s'est toujours attelé à faire en sorte que les procédures soient respectées, mais également comprises de toutes et tous et acceptées. Pour cela, je dirais de lui qu'il a su se montrer particulièrement à l'écoute. Et si je le qualifie d'espiègle, c'est parce que ses jeux de mots et ses touches d'humour, parfois subtiles, parfois moins, ont rendu nos séances – tant au Bureau qu'au Conseil communal, un peu plus légères et agréables.*

*Je profite ici de vous rappeler une partie de son mot introductif lors du Conseil de juin, je cite « À l'occasion de la pause estivale et pour marquer la fin de l'année législative, vous êtes invité à partager le verre de l'amitié à l'issue de ce Conseil, quel que soit le résultat de notre équipe nationale. En espérant que cela nous incite à aller droit au but sans temps perdu. ».*

*Pascal a aussi toujours sur faire preuve de diplomatie, quelle que soit la situation. Jamais il ne s'est laissé submerger par le stress ou par une quelconque autre émotion négative. Une poker face et un sang-froid à toute épreuve. Ou alors ... ça ne s'est pas remarqué et c'est à mes yeux une qualité essentielle pour un président.*

*En plus d'être consciencieux, il est également pragmatique. Ses propositions et ses décisions ont toujours été guidées par le bon sens, ce qui ajoute de l'humanité au rôle de président et renforce l'acceptation du plus grand nombre.*

*Comme je l'ai dit en juin dernier, je tiens à le remercier car il n'a eu de cesse de suggérer des améliorations à l'organisation du Conseil et à son déroulement. Il a posé des pierres solides à l'édifice que chaque président contribue à bâtir année après année. C'est donc avec une profonde reconnaissance que je lui succède et avec beaucoup d'enthousiasme que je me réjouis de continuer sur cette belle lancée ! Merci Pascal ! »*

**Mme la Présidente Floriane WYSS** apporte deux modifications à l'ordre du jour :

**Point 13** : Deux interpellations sont parvenues au Bureau.

- Interpellation Pascal Gemperli pour le groupe des Vert·e·s « Quand la Morges monte les coûts débordent, quelle urgence pour la protection contre les crues ? », dépôt et développement.
- Interpellation du groupe des Vert·e·s « Délais des objets déposés », dépôt et développement.

**M. Frédéric EGGENBERGER** demande l'ajout du postulat suivant au nom du groupe PSIG « La naturalisation un privilège de classe », dépôt et développement.

La parole n'est plus demandée et l'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 juin 2024**

**Mme Sylvie FAY** regrette que lors du dépôt de leur dernière interpellation, le groupe des Vert·e·s n'ait pas reçu de réponse écrite avant le Conseil, ce qui aurait pu permettre de prendre acte de l'interpellation et éventuellement pouvoir déposer une résolution. Le lien avec le procès-verbal est qu'il a fallu attendre de recevoir ce dernier pour pouvoir prendre connaissance de la réponse sur papier, ce qui a retardé les démarches de deux mois.

Elle souhaite vraiment dans la mesure du possible que, par la suite, les réponses aux interpellations soient données de manière écrite avant les séances de Conseil afin de permettre aux Conseillers de réagir. Concernant cette interpellation, le groupe des Vert·e·s ne déposera pas de résolution mais Mme Aude Jardin posera des questions en fin de séance.

Cette intervention ne modifie pas le procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions.

## 2. Démissions

**Mme la Présidente Floriane WYSS** lit la lettre de démission de Mme Françoise ADLER qui a été assermentée lors de la séance d'installation du Conseil communal et de la Municipalité du 14 juin 2016 et qui est remerciée pour le travail accompli.

Mme Wyss lit ensuite la lettre de démission de M. Sylvio BUCHER qui a été assermenté lors de la séance du Conseil communal du 6 novembre 2019 et qui est remercié pour le travail accompli.

## 3. Assermentations

Le Bureau a élu dans sa séance ordinaire du 11 juin, M. William CORNELIUS de la liste complémentaire des Vert·e·s afin de remplacer Mme Karen JONES, démissionnaire.

Puis, dans sa séance ordinaire du 27 août, le Bureau a élu M. Loïc DOEBELIN en remplacement de Mme Françoise ADLER du groupe PLR, démissionnaire, ainsi que M. Patrick ZURN, en remplacement de M. Sylvio BUCHER du groupe PLR, démissionnaire.

MM. Cornelius, Doebelin et Zurn prêtent serment selon le protocole en vigueur et rejoignent les bancs de l'assemblée.

## 4. Élection d'un membre suppléant au Conseil intercommunal PRM

Le poste de suppléant étant occupé jusqu'alors par Mme Floriane Wyss, il est nécessaire de procéder à une élection pour la remplacer car selon le règlement du Conseil communal la présidente ou le président n'est pas autorisé à siéger dans une commission nommée par le Conseil.

M. Michael Francescato au nom du groupe PLR a transmis la candidature de M. Loïc Doebelin pour ce poste. Puisqu'il n'y a pas plus de candidats que de place à pourvoir, l'élection est tacite.

## 5. Communications du Bureau

**Mme la Présidente Floriane WYSS** a le regret d'annoncer le décès de M. François Chappalaz qui occupait la fonction de responsable des finances de la Ville de Morges, emporté par sa passion de la montagne. M. Chappalaz était revenu à la Ville de Morges en 2005, 16 ans après y avoir obtenu son CFC d'employé de commerce. Il a régulièrement été en contact avec la Commission des finances. Au nom du Conseil communal, elle adresse de sincères condoléances à ses proches et invite à un instant de silence.

Elle communique ensuite les trois points suivants :

- Le Bureau a reçu en date du 3 juillet une pétition intitulée « Pour la sécurité des enfants sur le carrefour devant le collège de la Gracieuse à Morges » dont elle fait lecture et qui se trouve en annexe du procès-verbal. Cette pétition est de compétence municipale et conformément au règlement du Conseil communal, la Municipalité est chargée de l'examiner et d'y répondre.
- Le Bureau élargi procèdera au dépouillement des votations du 22 septembre. Dans le cadre de la semaine de la citoyenneté qui a eu lieu du 21 au 24 mai, le Bureau a reçu la visite de gymnasiens lors du dépouillement du 9 juin. Dans un souci de continuité, les gymnasiens souhaitent organiser un vote blanc pour les votations du 22 septembre. Le Bureau est en discussion avec leur représentant pour voir de quelle manière il est possible de soutenir la démarche.
- Le Bureau a reçu une demande du SIS Morget qui souhaite faire une présentation des missions des services de défense incendie et secours à l'occasion d'une séance de Conseil communal. Ceci dans le but de sensibiliser au manque d'effectif. Le Bureau a accepté la demande et a proposé la date du 2 octobre à 19h15 afin de permettre de transmettre l'information en amont de la soirée dédiée au recrutement vaudois qui est organisée le 7 novembre.

## 6. Communications de la Municipalité

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** annonce que la Municipalité a transmis 3 communications écrites pour la séance de ce soir et n'a pas de communication orale.

## 7. Communications de la CoRec

**M. John MAURON** président de la commission de recours en matière de taxe et d'impôts (CoRec) s'exprime en ces termes :

« La Commission communale de recours en matière de taxes et impôts (ci-après : CoRec) a été interpellée sur son activité. Ainsi suit cette brève communication :

En guise d'introduction, il est rappelé que la CoRec n'a pas vocation de rapporter sur son activité au conseil communal. Elle est considérée comme une autorité juridictionnelle; indépendante de l'administration communale et de ce Conseil. Cette communication a un caractère purement informatif.

En ce qui concerne la nature, le rôle ainsi que la procédure de la CoRec, il est renvoyé à la communication faite lors de la reprise de ce conseil en septembre l'an passé.

Pour l'année législative écoulée 2023-2024 (juin à juin) quelques chiffres :

- La commission a été saisie 18 fois et a émis 36 courriers y relatifs ; dont 7 convocations d'audience.
- La commission s'est réunie 3 fois ; dont à 2 reprises pour des audiences avec des parties.
- Elle a rendu 27 prononcés – décisions – et a émis 52 courriers y relatifs (dont pour 6 affaires de l'année législative précédente). Ce sont une centaine de "courriers physiques"

et de nombreux courriels. La secrétaire / le président ont relevé ou déposé à 13 reprises du courrier au Greffe municipal.

- Un de ses prononcés datant de 2022 a fait l'objet d'un recours auprès de la CDAP (Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal). La procédure est en cours.
- La commission n'a pas de suspens qu'elle a reporté dans la nouvelle année législative.

Les remerciements vont aux membres de la commission ainsi que la secrétaire/greffière – Mme Carine Staub – pour le travail effectué.

**Mme la Présidente Floriane WYSS** ouvre la discussion sur les communications.

**Mme Maria Grazia VELINI** intervient pour demander quelles sont les communications de la Municipalité car il semble qu'elle ne les ait pas reçues.

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** liste les trois communications en question et Mme Velini atteste qu'elle a bien reçu ces documents.

**M. Jean-Bernard THULER** s'étonne que l'initiative concernant les logements d'utilité publique qui a été déposée avec plus de 2000 signatures ne figure pas dans les communications de ce soir.

Il soulève un deuxième point, le fait que l'ordinateur, certainement personnel de Mme la Présidente, porte un autocollant « Votons PLR ! », visible de toutes et tous, et qui n'a peut-être pas lieu d'être dans cette salle.

**Mme la Présidente Floriane WYSS** remercie M. Thüler pour sa remarque et veillera à ce que cet autocollant disparaisse pour les prochaines séances, elle y avait pensé mais dans le feu de l'action, il est resté en place.

Concernant l'initiative, il aurait effectivement été possible d'en parler, mais comme tous les Conseillers avaient reçu l'information, elle n'a pas jugé indispensable de le faire.

## 8. Communications des associations intercommunales

La parole n'est pas demandée.

## 9. Préavis de la Municipalité

- N° 29/9.24 Demande d'un crédit de CHF 208'000.00 TTC pour la construction d'un trottoir reliant le chemin René-Morax jusqu'à la limite communale avec Echichens – 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 17 septembre 2024 à 18h30, Salle Léman, Riond-Bosson 14. Présidence Vert.e.s.

**Les commissaires sont :**

- Yvan CHRISTINET
- Catherine HODEL
- Dominique KUBLER-GONVERS
- Béatrice GENOUD
- Marc LAMBRIGGER
- Christine MAYOR
- Raphaël DE GOUMOENS

N° 30/9.24 Arrêté d'imposition pour l'année 2025 – 1<sup>ère</sup> séance de la **Commission des finances** : lundi 9 septembre 2024 à 18h30, Salle des Pas perdus, Hôtel-de-Ville.

N° 32/9.24 Développement de l'accueil de l'enfance à Morges 2025-2030 – Sortie du réseau AJEMA et création d'un réseau Ville de Morges – Réponse à la motion PSIG intitulée « L'offre en accueil de jour à Morges doit s'accélérer » – 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 9 septembre 2024 à 18h30, Salle Perregaux à l'Hôtel de Ville et pas au CUBE. Présidence EMVL.

**Les commissaires sont :**

- Alma CLAVADETSCHER
- Matthias HIRZEL
- Mélanie MOJON
- Maxime DUC
- Jonathan MULLER
- Jean-Hugues BUSSLINGER
- Jonathan SCHOPFER
- Camille ROBERT
- Clémence LANGONE

**10. Rapport de commission**

**Mme la Présidente Floriane WYSS** rappelle l'envoi différé de la détermination de la COFIN par courrier électronique le 30 août car elle n'était pas disponible au moment de la mise sous pli. De plus, une erreur de plume s'est glissée au point 4 du rapport de la commission ad hoc, à la page 6, article 5, au sein de la lettre e nouvelle. À la place de « équipement sportifs et de détente », il faut lire « équipements publics et d'espaces verts ».

D'un commun accord avec M. Jean-Hugues Busslinger, président-rapporteur, il est proposé de considérer cette erreur de copier-coller comme telle et non comme un sous-amendement qui alourdirait la procédure de vote.

**M. Jonathan MULLER**, en remplacement de M. Jean-Hugues BUSSLINGER, président rapporteur de la commission, excusé pour la séance, lit les conclusions du rapport.

**Mme la Municipale Laure JATON** remercie au nom de la Municipalité la commission pour son très bon travail et se rallie aux conclusions du rapport ainsi qu'à l'ensemble des amendements.

**Mme la Présidente Floriane WYSS** constate que la commission propose 9 amendements ainsi que d'accepter le règlement ainsi modifié. Par ailleurs, elle constate que la Commission des finances recommande d'accepter le préavis. Enfin, elle a pris note que la Municipalité se rallie aux amendements proposés par la commission ad hoc.

Pour suivre l'article 75 alinéa premier de notre règlement, elle propose la division du projet de règlement par article. Chaque article sera discuté puis voté avec les amendements y relatifs le cas échéant. Si un article ne demande pas de discussion et ne fait pas l'objet d'un amendement, elle déclarera l'article accepté sans passer par le vote. En cas d'amendement, le ou les amendements seront traités par une discussion et un vote, le cas échéant, les uns opposés aux autres, avant de procéder à la discussion et au vote sur l'article.

Une fois tous les articles traités, une discussion générale suivie d'un vote sur l'ensemble du règlement, tel qu'il aura été amendé, clôturera la procédure.

**Article 1 – Objet, champ d'application** : accepté

**Article 2 – Compétente** : accepté

**Article 3 – Cas de taxation, assujettis** : accepté

**Article 4 – Taux de la taxe - principes**

Vote sur l'amendement de la commission ad hoc proposant, à l'alinéa 1<sup>er</sup>, la modification des 35% en 45% : 67 OUI 2 NON 13 abstentions

La parole n'est pas demandée. L'article 4 amendé est accepté.

**Article 5 – Taux de la taxe – Logement**

Vote sur l'amendement de la commission ad hoc proposant l'ajout d'une lettre d « espaces publics majeurs et espaces verts » à l'alinéa 1<sup>er</sup> : 74 OUI 1 NON 7 abstentions

Vote sur l'amendement de la commission ad hoc proposant l'ajout d'une lettre e « équipements sportifs et équipements administratifs » à l'alinéa 1<sup>er</sup> : 72 OUI 10 abstentions

Vote sur l'amendement de la commission ad hoc proposant l'ajout d'une lettre d « Taux de contribution aux frais d'équipement d'espaces publics majeurs et d'espaces verts » à l'alinéa 2 : 76 OUI 1 NON 6 abstentions

Vote sur l'amendement de la commission ad hoc proposant l'ajout d'une lettre e « Taux de contribution aux frais d'équipements administratifs, sportifs et de détente » à l'alinéa 2 : 74 OUI 1 NON 8 abstentions



La parole n'est pas demandée. L'article 5 amendé est accepté.

**M. André WALTHER** pose une question sur le point 3.4 (qui a déjà été voté) concernant le seuil de taxation qui démarre à partir d'un accroissement de 30%. Il aimerait connaître les raisons qui ont amené la Municipalité à choisir ce seuil de 30%, s'agit-il d'une norme ou d'une recommandation cantonale, ou y a-t-il d'autres raisons qui pourraient être communiquées au Conseil.

**Mme Laure JATON**, répond que par rapport au seuil de 30% qui figure à l'article 3 alinéa 1, lettre b, la Municipalité a pris le parti de ne pas réinventer la roue donc elle a suivi ce que pratique la majorité des communes vaudoises. C'est un mécanisme complexe et elle rappelle que la base cantonale qui permet le prélèvement de cette taxe par les communes, figure dans la loi sur les impôts communaux qui stipule dans l'article 4C *les mesures d'aménagement du territoire doivent augmenter sensiblement la valeur d'un bien-fonds*. Notamment lorsque l'on classe une zone non constructible en zone à bâtir, ou si l'on modifie des prescriptions de zone engendrant une augmentation des possibilités de bâtir. En résumé, si l'on passe d'une zone agricole à une zone à bâtir l'augmentation est sensible mais sur le territoire morgien il y a relativement peu de zones agricoles et celles-ci ne passeront de toute façon pas en zone à bâtir.

Cependant, la question se pose lorsque la planification prévoit dans une zone qui est déjà à bâtir, une augmentation des possibilités de bâtir, à ce moment-là la valeur du bien augmente et la question est de savoir comment définir cette sensibilité de valeur. La loi cantonale ne dit rien à ce sujet, et les communes doivent déterminer ce taux dans leur règlement. Le choix du montant fixe pose la problématique qu'il n'est pas proportionnel à la valeur précédente, c'est la différence de valeur avant / après qui doit être considérée.

La Municipalité a pris le parti de dire, à l'instar de nombreuses communes que s'il y a une augmentation de 30% de m<sup>2</sup> de la surface de plancher déterminante, il sera considéré que la valeur du terrain a augmenté sensiblement.

Ce taux a été contrôlé et validé par la jurisprudence et également par le Canton qui examine tous les règlements.

#### **Article 6 – Taux de la taxe - Activités**

Vote sur l'amendement de la commission ad hoc proposant l'ajout d'une lettre b « espaces publics majeurs et espaces verts » à l'alinéa 1<sup>er</sup> : 75 OUI 8 abstentions

Vote sur l'amendement de la commission ad hoc proposant l'ajout d'une lettre b « Taux de contribution aux frais d'équipements d'espaces publics majeurs et d'espaces verts » à l'alinéa 2 : 70 OUI 1 NON 10 abstentions.

La parole n'est pas demandée. L'article 6 amendé est accepté.

**Article 7 – Adaptation de la grille tarifaire** : accepté

**Article 8 – Décision de taxation et principe du montant de la taxe** : accepté

**Article 9 – Principe du calcul du montant de la taxe – Cas spécifique** : accepté

**Article 10 – Seuil de taxation**

Vote sur l'amendement de la commission ad hoc proposant la suppression de l'alinéa 1<sup>er</sup> : 71 OUI 4 NON 8 abstentions.

La parole n'est pas demandée. L'article 10 amendé est accepté.

**Article 11 – Exigibilité de la taxe amendement**

Vote sur l'amendement de la commission ad hoc proposant la modification de l'alinéa 2 : 71 OUI 1 NON 11 abstentions

La parole n'est pas demandée. L'article 11 amendé est accepté.

**Article 12 – Affectation** : accepté

**Article 13 – Voies de droit** : accepté

**Article 14 – Entrée en vigueur** : accepté

**Mme la Présidente Floriane WYSS** ouvre la discussion générale sur le projet de règlement amendé.

**M. Jean-Bernard THULER** met en avant que si l'on peut constater la pertinence des remarques des fins observateurs de la politique morgienne et du travail du Conseil communal qui dénoncent un clivage gauche droite, il ne l'a pas constaté ce soir.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis N° 18/3.24 de la Municipalité, amendé ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

**Décide**

(74 OUI, 1 NON, 8 abstentions)

|   |
|---|
| <p>1. d'adopter le règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal ou intercommunal perçue lors de l'adoption de mesure d'aménagement du territoire augmentant la valeur de bien-fonds tel qu'amendé aux chiffres 4, 5, 6, 10 et 11 par le Conseil communal.</p> |
|---|

### **11. Postulat du groupe PLR « Un marché du soir à Morges » – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal**

**M. le Municipal Laurent PELLEGRINO** annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est pas demandée.

C'est par 68 OUI, 0 NON et 13 abstentions que la prise en considération du postulat est acceptée.

### **12. Postulat du groupe des Vert·e·s « Se prémunir de la surconsommation de sucre chez les jeunes » – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal**

**M. le Municipal Vincent JAQUES** annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est pas demandée.

C'est par 49 OUI, 20 NON et 14 abstentions que la prise en considération du postulat est acceptée.

### **13. Initiatives des membres du Conseil communal**

**M. Pascal GEMPERLI** lit l'interpellation du groupe des Vert·e·s « Quand la Morges monte les coûts débordent », qui est annexée au procès-verbal.

**Mme Aude JARDIN** lit l'interpellation du groupe des Vert·e·s « Délais de traitement des objets déposés », qui est annexée au procès-verbal.

**M. Nicolas HEREDIA** lit le postulat du groupe PSIG « La naturalisation, un privilège de classe ? » qui est annexé au procès-verbal.

### **14. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.**

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** annonce deux réponses orales et passe la parole à **M. le Municipal Laurent PELLEGRINO** qui lit les réponses suivantes :

**Réponse orale à la question de M. Bertrand Gilliard concernant les inscriptions pour les logements subventionnés**

---

Lors de la séance du Conseil Communal du 19 juin 2024, M. Bertrand Gilliard, Conseiller communal, a posé une question concernant la procédure pour s'inscrire sur la liste d'attente pour un logement subventionné.

La Municipalité lui répond comme suit :

La Municipalité comprend les difficultés rencontrées par les citoyennes et citoyens face à ce processus, souvent perçu comme complexe et fragmenté.

Actuellement, la situation à Morges, comme dans la plupart des communes vaudoises, repose sur une gestion décentralisée des logements subventionnés, confiée à plusieurs régies immobilières. Chaque régie applique ses propres critères et procédures, ce qui oblige les personnes à s'inscrire séparément auprès de chacune d'elles. La Ville de Morges n'intervient qu'en fin de processus pour valider le droit au logement en fonction des critères légaux, une fois que la régie a présélectionné une ou un candidat.

La Municipalité est consciente de ces défis et a récemment accepté un projet de centralisation de la liste d'attente pour les logements subventionnés. Ce projet vise à simplifier et harmoniser les démarches pour les futurs locataires en créant une plateforme unique où les citoyennes et citoyens pourront s'inscrire et être pris en charge de manière centralisée. Cette initiative permettra de mieux coordonner les informations entre les régies et d'offrir un service plus transparent et accessible.

La mise en place de la liste est en cours.

### **Réponse orale à la question de M. Michaël Fürhoff sur la campagne d'informations sur la hausse des loyers**

---

Lors de la séance du Conseil Communal du 19 juin 2024, M. Michaël Fürhoff, Conseiller communal, a posé une question sur la campagne d'informations sur la hausse des loyers, en se référant à la réponse donnée par la Municipalité en février dernier à l'interpellation du groupe PSIG.

La Municipalité lui répond comme suit :

Des mesures ont été prises pour que l'information soit accessible dès à présent. Des brochures explicatives « kit du locataire » sont mise à disposition à la réception de l'Office communal du logement et un lien vers les ressources de l'ASLOCA a été mis en avant sur le site Internet de la Ville, permettant à la population d'accéder directement aux informations et conseils nécessaires.

Une campagne d'informations est programmée pour le mois de novembre 2024. Il sera veillé à ce que toutes les informations pertinentes concernant les droits des locataires et les procédures pour contester une hausse de loyer soient clairement exposées dans cette publication.

La Municipalité reste pleinement engagée à garantir que l'ensemble des habitantes et habitants soient informés de leurs droits en matière de bail. Ces démarches se poursuivront pour que les informations nécessaires soient communiquées de manière claire et accessible à toutes et tous, d'ici la parution du journal communal en novembre 2024.

**Mme la Présidente Floriane WYSS** ouvre la discussion sur ces réponses.

**Mme Sylvie FAY** parle au nom de M. Marc-Emmanuel CRIPPA, excusé ce soir mais qui a lu attentivement la réponse écrite de la Municipalité à ses questions et qu'il remercie. Ces réponses montrent le soutien que peut apporter un délégué pour la promotion économique aux établissements publics morgiens, particulièrement les restaurants. M. Crippa encourage le Bureau de la promotion économique à continuer et même intensifier ce soutien ô combien indispensable à nos établissements publics et se réjouit d'en discuter à l'avenir, par exemple lors de la commission de gestion.

**M. Michaël FURHOFF** remercie la Municipalité même s'il estime qu'il est un peu tard pour agir.

### 15. Simples questions, vœux et divers.

**M. Vincent CORNUT** revient sur l'autorisation que le Conseil communal avait donnée à l'ASIME en 2017 pour acquérir le Centre Marcel Barbey permettant à des centaines d'élèves de profiter de ce lieu unique, où pédagogie, découverte de la faune et de la flore locale, activités sportives et sociales se conjuguent harmonieusement. Avant lui, il y avait déjà la célèbre colonie des Grandes-Roches qui a marqué la vie de nombreux enfants durant plus de 50 ans.

Hélas, cette pratique consistant à emmener les enfants une année sur deux pour des camps au Centre Marcel Barbey est vouée à disparaître. En effet, une récente décision du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, oblige chaque classe à être dorénavant accompagnée d'un·e adulte supplémentaire pour chaque nuit passée au Centre Marcel Barbey. Cette décision du Département engendre une problématique de taille, car la rémunération de ces nouveaux veilleurs de nuit incombe uniquement aux deux directions des établissements primaires de Morges-Est et de Morges-Ouest. Dès lors, comment financer tous ces accompagnants supplémentaires sans vider l'enveloppe des établissements, prévue initialement pour le soutien des élèves en difficulté, pour l'enseignement du français intensif, pour l'appui, pour la mise en place des projets pédagogiques, ou encore pour l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques.

Face à ce choix cornélien, les deux établissements morgiens ont dû prendre à contrecœur une décision lourde de conséquences, soit réduire drastiquement le nombre de camps. En effet, jusqu'à l'année dernière, les élèves partaient une année sur deux en camp, durant tout leur parcours primaire.

Mais à présent, faute de moyens pour payer ces nouveaux accompagnants du sommeil, les établissements n'ont pas eu d'autres choix que de supprimer tous ces camps et de n'en garder qu'un seul pour les élèves de 5<sup>ème</sup> primaire uniquement.

Face à cette situation consternante et cette décision qui semble avoir été prise sans grande consultation ni connaissance réelle du Centre Marcel Barbey, il pose deux questions :

1. Est-ce que la Municipalité est consciente de l'impact de cette décision sur la scolarité des élèves morgiens et les finances de nos deux établissements primaires ?

2. Que peut faire la Municipalité pour permettre aux élèves morgiens de retrouver leurs 4 camps traditionnels sans que cela impacte le budget des établissements scolaires primaires ?

Il conclut en disant qu'il est essentiel que la Ville de Morges, les établissements scolaires, l'ASIME et le Canton cessent de se renvoyer la balle et de se replier chacun dans leur camp. Cela fait maintenant 60 ans que nos camps, véritable institution faisant partie intégrante du patrimoine morgien, créent des souvenirs inoubliables pour tous les élèves de Morges et il serait profondément injuste que les générations actuelles et futures en soient privées. Alors ne laissons pas un simple point de règlement compromettre cette si belle tradition.

**Mme Véronique DESSAUX-HADORN** s'exprime en ces termes :

Nous avons pu profiter cet été de nouveaux accès au lac au Parc de Vertou et au port du Petit-Bois.

Au Parc de Vertou, l'accès se fait via des marches creusées dans la roche, quant au port du Petit-Bois, le baigneur emprunte un escalier métallique.

Avant l'accès au lac, des autocollants avertissent que la surface est glissante et une rampe permet de se tenir.

Cependant, plusieurs baigneurs ont pu constater que ces accès restent périlleux même en se tenant fermement à la rampe. D'autre part, une fois dans l'eau, les baigneurs se trouvent au milieu des grandes algues.

Mes questions sont les suivantes :

1. Est-ce que la problématique de l'accès au lac a déjà été relevée ?
2. Quelles sont les options pour empêcher les glissades sur les marches ou escalier ?
3. Est-il possible d'améliorer la baignade, en particulier en ce qui concerne les algues ?
4. Existe-t-il d'autres types de plateformes flottantes que celles actuelles, qui ne sont pas très praticables ?
5. Est-ce qu'une évaluation de satisfaction des nouveaux accès au lac est prévue ?

**M. Jean-Bernard THULER** a plusieurs questions quant à la dictature imposée par l'OFROU et ses serviteurs. Depuis l'introduction de la priorisation des bus aux signalisations lumineuses, un joli « foutoir » s'est invité dans le carrefour sortie Est de l'autoroute en face du collège de Beausobre. Il ne compte plus les voitures qui s'engagent sur la chaussée dès que le feu passe au vert et qui se retrouvent bloquées en plein milieu du carrefour, par le fait que l'absorption des véhicules ne permet plus une fluidité correcte du trafic.

De plus, il a relevé plusieurs incohérences dans le réglage des flux et des priorités. Des voitures s'entassent sur les avenues de Plan et Muret, la Ville est constipée et aux heures de pointe ; le transit est douloureux pour l'ensemble de la Ville. D'où les sept questions suivantes :

1. Pouvons-nous être informés des chiffres enregistrés dans le cadre des normes OPair ?
2. Qui maîtrise le réglage des feux des sorties d'autoroute Est et Ouest ?

3. La Ville collabore-t-elle à l'élaboration du réglage des flux que génèrent les sorties d'autoroute ?
4. Envisage-t-on un giratoire pour fluidifier le trafic sur cette sortie ?
5. Quelle est la position de la Municipalité par rapport aux travaux préparatoires et à l'introduction de la troisième piste sachant la position du Conseil communal ?
6. Où en sommes-nous des deux millions que nous avons engagés pour régler des incidents que le Canton pilote depuis Lausanne ?
7. Quelle est la pertinence d'organiser la semaine de la mobilité autour de la voiture d'occasion pour une Ville qui se dit Verte ?

**Mme Maria Grazia VELINI** s'était réjouie de l'interdiction d'utiliser des engins pyrotechniques lors de la fête du 1<sup>er</sup> août sur tout le territoire communal car ces pétards et autres fusées font très peur à son chien. Or cette interdiction n'a pas été respectée, certains pétards sont même arrivés sur sa terrasse. Elle a alors appelé la PRM. Dans un premier temps, la personne qui lui a répondu lui a indiqué qu'elle ne savait pas, puis a mis en avant le communiqué de la Municipalité concernant cette interdiction en précisant que la PRM avait été avisée à la dernière minute.

À sa surprise, la personne au téléphone a ajouté que la communication entre la Ville de Morges et la PRM n'était pas bonne. Elle n'invente rien, les conversations téléphoniques sont enregistrées. Elle pose les questions suivantes :

1. Comment a été faite la communication auprès de la population morgienne, puisque cette dernière ne semblait pas au courant de cette interdiction ?
2. Quand la PRM a-t-elle reçu cette information ?
3. Est-ce qu'il y a véritablement un problème de communication entre la Ville et la PRM ?
4. Au vu de la façon dont on lui a répondu, elle se demande si la PRM traite les personnes de manière indifférenciée selon leur âge, leur situation sociale, leur affiliation politique ou autres critères.

**M. Kevin RICHARDS** a une question concernant l'application « To Good To Go » qui met en relation les consommateurs et les lieux de vente alimentaires permettant l'achat de produits à bas prix pour éviter le gaspillage alimentaire.

Il a remarqué qu'à la rentrée, les repas « To Good To Go » servis à la cantine de Beausobre sont distribués dans un contenant à usage unique avec un couvercle en plastique, ce qui est contraire aux objectifs d'une telle démarche de diminution de déchets et donne un mauvais exemple.

Être servi dans des assiettes d'Eldora à ramener sur place ne pose pas de problème non plus, si c'est plus pratique, à choix. L'année passée cela fonctionnait selon les règles de l'art. Il pose les questions suivantes :

1. Pourquoi la pratique a-t-elle changé pour le pire ?

2. La Municipalité était-elle au courant ?

3. Comment la Municipalité veille-t-elle au respect des politiques de la Ville de Morges ?

De plus, il constate qu'il n'a pas été répondu à sa question posée lors du Conseil communal du 19 juin qui demandait à la page 848 du PV s'il serait possible d'inscrire l'intitulé des vœux à classer en entier afin d'éviter des recherches fastidieuses pour savoir ce que l'on vote et d'adapter les modèles de rapport en conséquence.

**Mme Aude JARDIN** remercie la Municipalité pour la mise en place de bancs pour les usagers des bus de la Place de la Gare, même si elle regrette que cela ait pris deux ans.

Le groupe des Vert·e·s souhaite poser des questions suite aux réponses données le 19 juin à l'interpellation « Quid de la charte de l'environnement urbain ? ». Tout d'abord, le groupe souhaite saluer chaque effort de la Municipalité pour préserver la biodiversité. Cependant il est convaincu qu'au vu des réponses apportées à son interpellation et des projets cités comme exemples mais qui soulèvent déjà des questions, il reste un long travail à faire pour ne pas se contenter du minimum acceptable. En voici quelques illustrations :

La Municipalité dit reprendre les thèmes de la charte pour les différents projets, notamment le PACom. Or il se trouve que ce dernier était loin d'être satisfaisant sur ces thèmes-là, raison des suggestions fournies après consultation de ce dernier.

La Municipalité cite la stratégie d'arborisation et de végétalisation comme outil. Cependant, celle-ci se concentre uniquement sur les arbres. Elle cite aussi la Charte des jardins, ce qui est une bonne chose de la mettre en avant, mais elle n'engage que les privés.

Le groupe souhaite connaître les outils concrets de la Ville pour améliorer drastiquement son regard sur la biodiversité, l'urbanisme, ainsi que la mobilité en adaptant sa conception des projets au-delà des recommandations minimums, qui dans un avenir proche seront certainement amenées à être revues à la hausse.

Le groupe souhaite également relever que plusieurs cantons et villes voisines ont déjà une longueur d'avance sur ces sujets et que des solutions plus ambitieuses, à la hauteur des enjeux sont déjà mises en pratique. Alors que notre Canton est malheureusement évalué 22<sup>ème</sup> sur 26 par le WWF.

Les questions sont les suivantes :

1. Est-il possible de connaître les mandataires qui accompagnent la Ville dans ses démarches et comment ont-ils été choisis ?
2. Dans sa réponse, la Municipalité dit utiliser les outils du guide de l'OFEV, peut-elle préciser lesquels ?

**M. Pascal GEMPERLI** revient sur l'ouverture du nouveau collège de Chanel qui est fréquenté depuis la rentrée de fin août et qui inclut les tous petits, suite à la fermeture de l'école de Pré-Maudry. En conséquence, un nombre élevé d'élèves circulent à pied, vélo ou trottinette, sur l'Avenue de Chanel, ceci à côté des voitures, bus, vélos ou autre type de véhicules.



Aux heures de pointe les voitures s'arrêtent pour déposer ou venir chercher des élèves, parfois de façon peu licite. Les élèves traversent le passage piétons et des bus s'arrêtent à gauche et à droite. En résumé, c'est bondé et dangereux.

Il a été fait part en début de séance de l'inquiétude des parents pour la sécurité de leurs enfants au collège de la Gracieuse, il en va de même à Chanel. Des parents l'ont approché pour demander ce que l'on pourrait faire avec cette situation et pourquoi cette partie de Chanel n'est pas une zone 30, contrairement à l'autre moitié de la même avenue qui se prolonge vers la Tour.

Il a consulté le plan directeur des mobilités à cet égard, et à la page 80, la mesure 5 souligne l'importance de sécuriser cet axe par des aménagements cyclables, compte tenu de sa proximité avec les écoles. À la page 85, la mesure 8 vise à la modération du trafic et évalue l'opportunité d'étendre la zone 30 à l'avenue de Chanel, afin de rallier la zone 30 existante à l'Ouest sur cet axe.

Sa question est la suivante :

Est-ce que la Municipalité juge opportun de profiter de l'ouverture de l'école de Chanel pour procéder à la sécurisation de ce tronçon ?

**M. Nicolas HEREDIA** souhaite venir aux nouvelles par rapport à la fin du partenariat entre la pharmacie de la Gottaz et la Poste annoncée en mars dernier.

Il pose les questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle fait usage de son droit de recours auprès de l'Office fédéral de la communication ? Si c'est le cas, où en est la procédure ?

2. Étant donné que ce genre de démarche a très peu de chance d'aboutir, la Municipalité a-t-elle réfléchi à des alternatives afin de garantir un service postal basé sur des relations humaines et non uniquement sur des machines ? Il se rappelle en effet que les prestations délivrées par des automates ne répondent pas aux besoins de l'ensemble de la population et que le principe d'un service public, car la Poste semble l'oublier mais c'est bien un service public, est d'être universel.

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** répond que la Municipalité est toujours en discussion avec la Poste. La Poste a mis à disposition un service personnalisé, à domicile, pour les personnes qui le souhaitent, suite à la fermeture du guichet de la Gottaz. Elle rappelle le point de retrait de colis au kiosque, et nombreux sont les utilisateurs de ce service. Le numérique ne répond pas à tout mais cela répond aux besoins d'une certaine partie de la population de l'Ouest de la Ville. Des discussions sont en cours par rapport aux projets de la Poste et la Municipalité tiendra le Conseil communal informé en temps opportun lorsque des avancées concrètes et des décisions auront été prises.

**M. Yvan CHRISTINET** se fait le porte-parole du quartier qui se trouve derrière le Parc des Sports et remercie pour la pose de revêtements phono-absorbants à proximité du cinéma Odéon, la différence s'entend. L'interrogation vient du fait que cette zone est neuve, une autre zone proche du Petit Manoir en direction de Genève a aussi profité de ce revêtement, et il y a un saut sans revêtement, justement devant leurs habitations. La question est quand ces travaux sont-ils prévus ou s'agit-il d'une erreur dans le plan de pose ?

**Mme Véronique DESSAUX-HADORN** remercie M. Aubert pour la réponse écrite et détaillée concernant le taux de PFAS dans l'eau du Morand.

**Mme la Présidente Floriane WYSS** constate que la parole n'est plus demandée et que l'ordre du jour a été épuisé. Elle remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 21h52 et la séance est close.

La Présidente

Floriane WYSS

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Pétition pour la sécurisation du carrefour à la croisée du Chemin des Philosophes et l'Avenue Auguste Forel à Morges
- Interpellation Pascal Gemperli pour le groupe des Vert·e·s « Quand la Morges monte les coûts débordent, quelle urgence pour la protection contre les crues ? »
- Interpellation du groupe des Vert.e.s « Délais des objets déposés »
- Postulat du groupe PSIG « La naturalisation un privilège de classe ? »

## Pétition pour la Sécurisation du carrefour à la croisée du Chemin des Philosophes et l'Av. Auguste Forel à Morges

En 2016 la commune de Morges a entrepris des travaux pour améliorer la sécurité sur le chemin des Philosophes

Malgré ces efforts, des problèmes de sécurité persistent, mettant en danger nos enfants et les piétons

Le carrefour du chemin des Philosophes, transformé en place de rebroussement circulaire, est devenu une place de jeux pour les enfants en raison de la présence de la fontaine. Les trottinettes électriques, vélos, scooters et voitures doivent slalomer entre les enfants qui ont accaparé le carrefour augmentant considérablement le risque d'accidents.

Nous, parents et citoyens inquiets, demandons à la municipalité de Morges de prendre des mesures supplémentaires pour sécuriser le chemin des Philosophes et son carrefour. La fontaine, bien que conviviale attire les enfants vers un lieu dangereux en raison du trafic intense

Nous demandons

- 1 Le déplacement de la fontaine pour éviter que la place de rebroussement circulaire continue d'être une aire de jeux non sécurisée (si déplacement pas possible, suppression de la fontaine actuelle et mise en place d'un nouveau point d'eau dans un lieu sécurisé près de la place de jeu par exemple)
- 2 L'installation d'une barrière de ralentissement en contrebas du chemin des Philosophes pour améliorer la visibilité et la sécurité des piétons.

Aidez-nous à protéger nos enfants et à rendre notre quartier plus sûr en signant cette pétition.

## **Interpellation du groupe des Vert.e.s**

**Conseil communal - 4 septembre 2024**

### **Quand la Morges monte, les coûts débordent : quelle urgence pour la protection contre les crues ?**

C'est un fait pas très courant, la petite ville de Morges a fait parler d'elle au-delà de ses frontières. Le 25 juin, le centre de la Coquette a été inondée par la Morges qui déborde suite aux pluies diluviennes. Les images nous ont toutes et tous marqués : l'eau qui monte à la Grand-Rue, la voiture noire sous le pont des chemins de fer, des caves et des commerces inondés, des secouristes et autre personnel communal qui pataugent jusqu'au genoux dans l'eau. Et c'est à ce dernier qui nous souhaitons tout d'abord exprimer notre profonde gratitude pour leur engagement pendant toute la nuit et bien au-delà. Heureusement, cette fois-ci, il n'y a pas eu de dégât humain.

Malheureusement, ce type d'événements est appelé à se répéter et peut-être plus tôt que nous ne l'imaginons. Effectivement, le dérèglement climatique génère de plus en plus souvent ce type de catastrophes, à une ampleur et à une fréquence croissantes.

En 2021, la Municipalité a soumis un préavis au Conseil communal demandant un crédit de CHF 354'500.- pour réaliser des études de projet visant à mettre en place des mesures de protection contre les crues de la Morges, la renaturation vers son embouchure, ainsi que le réaménagement des rives du lac dans le secteur du Parc des Sports. Ces études étaient essentielles pour prévenir les risques liés aux crues, un danger bien connu et documenté pour notre région.

En effet, il est impératif de souligner que les risques de crues à Morges sont non seulement bien connus mais également prévisibles. Le préavis municipal mentionne des études réalisées en 2010 déjà. Les événements récents ont encore une fois démontré les conséquences de l'inaction : des millions de francs de dégâts pour les particuliers, les commerces, les clubs de sport et les finances publiques. La Municipalité, en tant qu'autorité responsable de la sécurité des citoyens, se doit de prendre toutes les mesures nécessaires et au plus vite pour minimiser ces risques.

La commission avait rapporté, sur ce préavis de 2021 que les études devaient être achevées en majeure partie en 2022 et définitivement en 2023. Où en sommes-nous ?

En outre, au vu de l'ampleur des événements du 25 juin, le groupe des Vert.e.s s'interroge si les mesures classiques proposées dans le préavis municipal sont suffisantes. Nous nous référons notamment à Tommaso Pietropolli, urbaniste à l'EPFL, qui, dans une interview à Blick.ch propose le concept de « ville éponge ». Une ville donc qui « soit capable de ralentir l'eau, de la stocker en zone urbaine plutôt que de l'évacuer. Pour cela, il faut déminéraliser des parcelles entières, créer des bassins souterrains, des fossés et des tranchées ». Il estime que nous ne pouvons plus traiter l'eau « comme un élément à faire ruisseler le plus vite possible hors de la ville ». Il convient d'en finir avec l'attitude du tout-bétonné. Faisons de Morges une ville verte, une ville qui s'inscrit dans le cycle naturel de l'eau, une ville qui respire.

A la lumière de ce qui précède, le groupe des Vert.e.s pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. **Les études de projet du préavis mentionné ont-elles été réalisées dans les délais prévus ?** Si oui, quelles sont les conclusions de ces études ? Si non, pour quelles raisons ?
2. **Quels travaux ont déjà été entrepris sur la base des résultats de ces études ?** Si aucun travail n'a commencé, pourquoi ? Et quand est-il prévu de débiter les interventions ?
3. **La Municipalité peut-elle fournir un calendrier précis des prochaines étapes ?**
4. **Concernent le concept de « ville éponge », est-ce que les mesures proposées à Morges ont pris en compte, ou au moins étudié ce principe ?** Si non, la Municipalité envisage-t-elle d'étudier la possibilité d'intégrer un projet qui prend en compte ce principe ?

En conclusion, il est urgent d'agir pour ne plus nous laisser déborder comme cela a été le cas ce 25 juin 2024.

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses.

Groupe des  
Vert.e.s

Pascal Gemperli

Mikolajewski

Sylvie Rey

Hanna Palma

Widmer Cédric

Yvan D'Amico

## Interpellation 4.9.24 *délais des objets déposés*

Madame la Présidente, Chers collègues,

Le groupe des Vert-e-s s'inquiète du temps de réponse extrêmement long aux objets déposés par notre conseil et se demande quelles sont leurs priorisations de traitement sachant qu'ils sont nombreux, tous partis confondus.

Plusieurs de ces objets figurent pourtant parmi les thèmes urgents à traiter si nous voulons faire de notre ville un endroit agréable et vivable sur le moyen et long termes... les questions d'énergie, de transition énergétique, d'urgence climatique et de développement durable ne sont que quelques exemples de ces thèmes repris en chœur par tous les partis sous forme de postulats et de motions. ¶

Il fut un temps où il y avait une liste des objets en attentes qui était régulièrement portée à l'attention du conseil, mais malheureusement cette liste n'est visiblement plus en usage.

Nous avons donc pris le temps de faire ce travail de fourmis en nous référant à la page extranet « suivis des postulats et motions » et "délais dépassés". Nous avons comptabilisé 23 objets dépassés dont certains remontent jusqu'à 2010 et 2 qui n'ont même pas eu de détermination municipale.

Pourtant, comme stipulé à l'article 67 de notre règlement : « La discussion sur la prise en considération est ouverte au plus tard lors de la quatrième séance du Conseil suivant celle au cours de laquelle la proposition a été développée » et à l'article 68 : « Une fois prise en considération, la Municipalité doit impérativement la traiter et y répondre dans l'année qui suit le dépôt". ¶

Face à ce constat, nous souhaitons poser les questions suivantes :

1. Pourquoi le règlement n'est-il pas respecté ?
2. De quelle manière le traitement des objets est-il priorisé au sein des services de la Ville de Morges? ¶
3. Quels outils la Municipalité a-t-elle pour pallier ce problème? ¶

*En nom du Groupe des Verts*

*André Jodin*

*Sylvie Tezj*

*Pascal Gempert*

*Mikolajewski*  
*Yvan Christinet*

*Widmer Cédric*



## Postulat du groupe PSIG – La naturalisation, un privilège de classe ?

Une récente étude<sup>1</sup> mandatée par la Commission fédérale des migrations a analysé les effets de la nouvelle loi sur la nationalité, entrée en vigueur en 2018. Elle met en exergue une discrimination structurelle qui se traduit par un processus de naturalisation à deux vitesses en fonction de son statut socio-économique.

En effet, l'étude, parue en mai, constate que la part des personnes naturalisées disposant d'un titre universitaire a bondi par rapport à avant l'entrée en vigueur de la révision de la loi, passant d'un tiers à l'époque à deux tiers aujourd'hui. À l'inverse, les personnes naturalisées n'ayant pas poursuivi leur formation au-delà de l'école obligatoire est passée de 24% à 8.5%. En outre, la part des personnes naturalisées provenant d'un pays de l'UE ou de l'AELE a également sensiblement augmenté.

Les nouvelles règles pour obtenir le passeport à croix blanche, telles que les permis d'établissement, des connaissances linguistiques poussées et l'indépendance économique, favorisent une sélection sociale extrêmement sélective.

Nous rappelons qu'en Suisse près de 2.5 millions de personnes ne possèdent pas la nationalité suisse et que, parmi elles, 425'000 personnes sont nées, ont grandi, étudié et travaillé ici. Afin de garantir une certaine équité pour toutes et tous dans l'accès à la naturalisation, il convient d'actionner les leviers disponibles pour plus d'inclusion.

Car des leviers existent puisque la nouvelle loi laisse aux communes des marges de manœuvre conséquentes non seulement dans la législation en matière de naturalisation ordinaire, mais aussi dans l'application des dispositions légales, notamment en ce qui a trait à l'évaluation de l'intégration. Par exemple, les communes peuvent tenir compte de la situation des personnes qui, en raison d'un handicap ou d'une maladie ou pour une autre raison personnelle majeure, ne remplissent pas ou que partiellement les critères d'intégration. Toutefois, selon les résultats de l'étude, cette disposition n'est pas systématiquement considérée.

Au nom du groupe PSIG, j'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité afin d'interroger les pratiques de la Commune de Morges :

1. Quelle est la proportion de personnes ayant une formation universitaire parmi celles naturalisées (naturalisation ordinaire), avant et après la révision de la loi fédérale, à Morges ?
2. Quelle est la proportion de personnes provenant de l'UE et de l'AELE parmi celles naturalisées (naturalisation ordinaire), avant et après la révision de la loi fédérale, à Morges ?
3. Quelles mesures la Commune de Morges prend-elle, respectivement pourrait prendre, pour éviter une discrimination structurelle dans la naturalisation ordinaire, telle que décrite dans l'étude ?
4. Comment la Commune de Morges prend-elle en compte des raisons personnelles majeures dans les demandes de naturalisation et quelles raisons sont considérées (par exemple handicap, maladie, illettrisme, illettrisme, violence au sein de la famille) ?
5. Comment l'administration communale informe-t-elle les personnes immigrées de la possibilité de prise en compte de raisons personnelles majeures dans l'évaluation de l'intégration en vue d'une naturalisation ordinaire ?

---

<sup>1</sup> *La naturalisation ordinaire en Suisse, Effets de la nouvelle loi sur la nationalité suisse et pistes pour un système plus inclusif*, Etude mandatée par la Commission fédérale des migrations CFM, mai 2024.

6. Quelle analyse porte la Municipalité sur les implications pour l'égalité de chances des nouvelles règles établies par la révision de la Loi fédérale sur la nationalité suisse en 2018, notamment quant à l'exigence d'un permis d'établissement, de la durée minimale de séjour, et des critères dits d'intégration ?

~~Handwritten signature~~  
M. Rodol

Alain May  
R. Warde

J. T. L.

Alfred

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~

P. de Bauvois

C. Jougla

Rasmi

~~Handwritten signature~~

CL

~~Handwritten signature~~